

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
16 mars 2023
n° 10 / 7987^e
pages 497 à 544

CHRONIQUE / Procédure pénale

L'affectation sociale de biens immobiliers confisqués

> Sandie Lacroix-De Sousa

513

ÉDITORIAL

497 Le néolibéralisme : un projet d'endiguement de la démocratie, *Jean-Pascal Chazal*

ACTUALITÉS

- 500 Responsabilité pour insuffisance d'actif : date de la faute de gestion
- 501 Produit défectueux (élément du corps humain) : constitutionnalité du régime
- 504 Appel pénal (prévenu) : signification en cas de changement d'adresse
- 505 Procédure prud'homale (preuve) : illicéité d'un dispositif de vidéosurveillance
- 505 Égalité salariale (preuve) : demande de communication de bulletins de salaires
- 507 Cycle de conférences (Cour de cassation) : penser les pratiques juridictionnelles
- 509 Avocat (honoraires) : prohibition du taux de rémunération moyen

POINT DE VUE

511 Cautionnement, prorogation du terme et mesures conservatoires, *Jean-Denis Pellier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 520 **Chronique** : Le contrat de vente de cannabis thérapeutique a-t-il un « contenu licite » ?, *Rana Chaaban*
- 523 **Panorama** : Contentieux familial, *Mélina Douchy-Oudot*
- 533 **Notes** : Personnel navigant commercial : il est interdit d'interdire... aux hommes une coiffure autorisée aux femmes, *note sous Soc. 23 nov. 2022, Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier*
- 539 Intersectionnalité, accommodements raisonnables et discriminations religieuses au travail, *note sous CJUE 13 oct. 2022, Suzel Ramaciotti*

ENTRETIEN

544 Grégoire Leray – Controverse autour des méthodes d'évaluation de la réparation du préjudice écologique pur

DALLOZ
Lefebvre Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



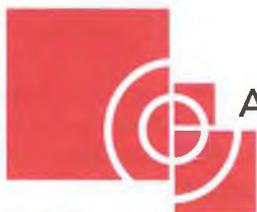
Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Jean-Pascal Chazal

497

Le néolibéralisme :
un projet d'endiguement
de la démocratie



ACTUALITÉS

500

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Crédit à la consommation

(droit de rétractation) : exclusion de la directive,
CJUE 9 mars 2023

Entreprise en difficulté

Déclaration des créances (contestation) :

compétence exclusive du juge-commissaire,

Civ. 2^e, 2 mars 2023

Arrêts des voies d'exécution (saisie

immobilière) : maintien des actes antérieurs,
Com. 8 mars 2023

Liquidateur (intérêt collectif) : exercice

de l'action paulienne, *Com. 8 mars 2023*

Responsabilité pour insuffisance d'actif :

date de la faute de gestion, *Com. 8 mars 2023*

Fonds de commerce et commerçants

Fonds de commerce (vente) : paiement

avant l'expiration du délai d'opposition,

Com. 8 mars 2023

501

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Produit défectueux (élément du corps humain) :

constitutionnalité du régime,

Cons. const. 10 mars 2023

Assurance (avocat) : autant d'avocats que

de personnes assurées, *Civ. 2^e, avis, 9 mars 2023*

Prescription (mesure d'instruction) : durée et

étendue de la suspension, *Civ. 2^e, 2 mars 2023*

502

DROIT IMMOBILIER

Bail

Garantie du bailleur (trouble de jouissance) :

action contre une société civile,

Civ. 3^e, 9 mars 2023

Bail rural (preneur sortant) : indemnisation

des améliorations, *Civ. 3^e, 9 mars 2023*

503

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (injonction judiciaire) :

heures de travail des salariés, *CJUE 2 mars 2023*

503

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Saisie pénale (sans dépossession) :

communication des pièces à l'appelant,

Crim. 8 mars 2023

Saisie pénale : dévolution à l'État

à défaut de restitution, *Crim. 8 mars 2023*

Appel pénal (prévenu) :

signification en cas de changement d'adresse,

Ass. plén., 3 mars 2023

505

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Procédure prud'homale (preuve) : illicéité d'un

dispositif de vidéosurveillance, *Soc. 8 mars 2023*

Égalité salariale (preuve) : demande

de communication de bulletins de salaires,

Soc. 8 mars 2023

Licenciement (salarié conseiller municipal) :

portée de la nullité, *Soc. 8 mars 2023*

506

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (consommateur) :

finalité de l'achat d'un véhicule,

CJUE 9 mars 2023

Cycle de conférences (Cour de cassation) :

penser les pratiques juridictionnelles

Pourvoi (déclaration irrégulière) : interruption

de la prescription, *Civ. 2^e, 2 mars 2023*

Récusation (suspicion légitime) : recevabilité

du pourvoi du requérant, *Civ. 2^e, 2 mars 2023*

Profession juridique et judiciaire

Avocat (bâtonnier) : arbitrage des litiges

de contrats de travail ou collaboration,

Civ. 1^{er}, 8 mars 2023

Avocat (bâtonnier) : arbitrage des différends

entre membres du barreau, *Civ. 1^{er}, 8 mars 2023*

Avocat (honoraires) : prohibition du taux

de rémunération moyen, *Civ. 2^e, 9 mars 2023*

Avocat : association d'avocats à responsabilité

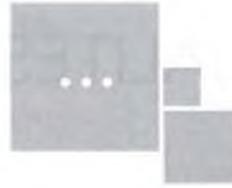
professionnelle individuelle, *Civ. 1^{er}, 8 mars 2023*

Voie d'exécution

Saisie immobilière (commandement de payer) :

interruption de la prescription,

Civ. 2^e, 2 mars 2023



POINT DE VUE

511

Cautionnement, prorogation du terme et mesures conservatoires
par Jean-Denis Pellier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

513

L'affectation sociale de biens immobiliers confisqués
par Sandie Lacroix-De Sousa

520

Le contrat de vente de cannabis thérapeutique a-t-il un « contenu licite » ?
par Rana Chaaban

PANORAMA

523

Contentieux familial
janvier 2022 – décembre 2022
par Méлина Douchy-Oudot

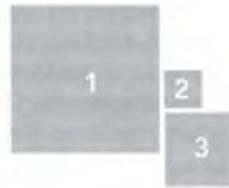
NOTES

533

Personnel navigant commercial : il est interdit d'interdire... aux hommes une coiffure autorisée aux femmes,
note sous Soc. 23 nov. 2022
par Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier

539

Intersectionnalité, accommodements raisonnables et discriminations religieuses au travail,
note sous C.JUE 13 oct. 2022
par Suzel Ramaciotti



ENTRETIEN

544

Grégoire Leray – Controverse autour des méthodes d'évaluation de la réparation du préjudice écologique pur

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

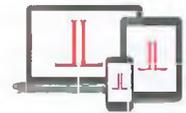
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr